

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

Conformément à la réglementation destinée à vous protéger, les conseillers en investissements financiers, les intermédiaires en assurance ainsi que les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement ont pour obligation de remettre à leur clientèle, avant la mise en place d'un produit ou d'un service, un document d'information d'entrée en relation en application des articles 325-5 du Règlement général de l'AMF, L. 521-2 du Code des assurances, R. 519-20 du Code monétaire et financier.

L'objet de ce document est de vous informer sur nos statuts réglementés et notre capacité d'exercice.

Statuts réglementés

Vous trouverez ci-dessous la listes de nos différentes activités faisant l'objet de statuts réglementés.

Notre société est immatriculée sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (1 rue Jules Lefebvre 75009 Paris - www.orias.fr), sous le numéro 10 057 424, en qualité de :

Conseiller en Investissements Financiers (« CIF ») – adhérent à l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») (17 place de la course 75082 Paris Cedex 02 – www.amf.france.org).

Notre prestation de CIF repose :

- Sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et notre rémunération se fait par honoraires et/ou sous forme de commissions versées par les promoteurs des produits ou services conseillés dès lors que ces rémunérations ne nuisent pas à notre obligation d'agir au mieux des intérêts du client. Notre service de CIF est considéré comme non-indépendant au sens de la réglementation applicable.

Courtiers en Assurance ou de réassurance (« COA »), positionné dans la catégorie :

- « b » de l'article L. 521-2 du Code des assurances, non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce – Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6304 2019 000 041 345 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy de Dôme (sans détention de fonds), sous le contrôle de la direction générales de la Concurrence, de la consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Principaux partenaires

Dans le cadre de nos activités CIF :

Établissements promoteurs des produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du Code monétaire et financier ou autres fournisseurs avec lesquels notre société entretient une relation de nature commerciale (listes susceptibles d'évolution) :

Dans le cadre de nos activités d'intermédiaire en assurances :

Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille peut vous être communiqué sur simple demande.

Veillez trouver ci-dessous la liste de nos principaux partenaires (toutes activités confondues) :

PARTENAIRES COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération	Part de notre CA 2018
SWISS LIFE	Assureur	Démarchage	Commissions	34%
AGEAS	Assureur	Démarchage	Commissions	21%
MMA	Assureur	Démarchage	Commissions	Moins de 10%
CARDIF	Assureur	Démarchage	Commissions	Moins de 10%
GENERALI PATRIMOINE	Assureur	Démarchage	Commissions	Moins de 10%
UAF LIFE PATRIMOINE	Assureur	Démarchage	Commissions	Moins de 10%
NOVELIA	Assureur	Démarchage	Commissions	Moins de 10%
VIE PLUS	Assureur	Démarchage	Commissions	Moins de 10%
AVIVA	Assureur	Démarchage	Commissions	Moins de 10%

Rémunérations, commissions ou avantages non monétaires

Chaque mission, ainsi que sa rémunération, sont précisément définies et tarifées au préalable dans une lettre de mission dûment signée. (Taux horaire ou forfaitaire)

Conformément à la réglementation, le client pourra obtenir, sur simple demande, communication d'informations plus précises auprès du cabinet, de l'établissement teneur du compte ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Le conseil en investissements financiers, en assurance et en immobilier est rémunéré au moyen d'une fraction des frais relatifs aux interventions réalisées dans le cadre de ces opérations, acquittée, directement ou indirectement, par les promoteurs des produits ou services (assureurs, sociétés de gestion, promoteurs immobiliers, ...).

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le cabinet pourra percevoir sous la forme d'une rétrocession des commissions prélevées par les établissements promoteurs de produits et/ou services liés aux investissements.

Dans le cadre de nos activités d'intermédiation en assurance, le cabinet peut percevoir des rétrocessions sur les droits d'entrée, les frais d'arbitrage, les frais de gestion et des rétrocessions financières sur les investissements effectués par ses clients. Le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum 80 % de ceux-ci.

La prestation de conseil peut faire l'objet d'une facturation d'honoraires s'élevant en moyenne à 100 €/heure. (en franchise de TVA selon art. 261C 1° du CGI)

Politique de gestion des conflits d'intérêts

Notre cabinet a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts ainsi que des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, d'identifier et de gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme « LCB/FT »

Dans le cadre de nos obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, vous vous engagez à répondre aux questions que nous sommes susceptibles de vous poser et à nous fournir les éléments réclamés afin de nous permettre de nous conformer à nos obligations.

Code de bonne conduite

Notre cabinet s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Assurances en responsabilité civile et professionnelle

Notre cabinet dispose de couvertures en responsabilité civile professionnelle conformément aux exigences du Code monétaire et financier ainsi que du Code des assurances, auprès de MS AMLIN sous le n°2010PCA098.

Responsabilité Civile professionnelle à hauteur de 1 525 000 € par sinistre et 3 000 000 € par année d'assurance.

Informations relatives aux modes de communication entre le client et son conseiller

Le client pourra contacter le cabinet par courrier postal ou par tous moyens de télécommunication, aux coordonnées figurant sur le présent document, le conseiller répondra aux demandes par écrit sur tout un support durable.

Autorités de tutelle

Dans le cadre de nos activités réglementées, vous pouvez saisir nos autorités de tutelle par courrier ou internet si vous considérez que nos pratiques présentent des anomalies ou des dysfonctionnements significatifs.

Dans le cadre de nos activités CIF :

AMF – Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
<https://www.amf-france.org/Formulaires-et-declarations/Contact>

Dans le cadre de nos activités d'intermédiaire en assurance :

ACPR – Autorité de Contrôle et de Résolution
4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09
<https://acpr.banque-france.fr/protéger-la-clientele/grand-public-vous-etes-un-particulier/formuler-une-reclamation-vis-vis-dun-professionnel>

L'assurance est une activité réglementée sous le contrôle de l'ACPR. L'ACPR est une autorité indépendante qui veille à ce que les assurés disposent d'une bonne information et que les pratiques commerciales des organismes d'assurance soient régulières. Elle peut être saisie à votre initiative, par courrier ou par internet, si vous considérez que nos pratiques présentent des anomalies ou des dysfonctionnements significatifs.

Clause de confidentialité

Conformément à l'article 325-4 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI, ni aux Autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

Procédure de traitement des réclamations

Nous veillons à apporter à nos clients une qualité de services irréprochable. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans la gestion de votre contrat. Si vous souhaitez exprimer une insatisfaction, vous pouvez déposer une réclamation.

Vous pouvez déposer votre réclamation par :

Courrier postal : *CIRPA 7 Rue Louis Armstrong 63200 RIOM*
ou E-mail : *courtage@cirpa-assurances.fr*.

Votre réclamation devra comporter les éléments suivants :

- Nom, prénom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone ;
- Les références du contrat ou du dossier concerné ;
- Les motifs de votre réclamation.

Le cabinet s'engage à accuser réception de votre réclamation dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation et à vous apporter une réponse dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la réception de votre réclamation, sauf circonstances particulières, dûment justifiées.

Dans le cas où notre cabinet ne pourrait pas vous apporter une réponse dans ce délai, nous vous contacterons afin de vous informer de la raison de ce retard et du délai de traitement estimé de votre réclamation.

Si le différend persiste ou si la réponse apportée par notre cabinet ne vous apporte pas satisfaction, vous avez la possibilité de faire appel au :

Le médiateur de l'entreprise : *Mr DRUET Eric*

Dans le cadre de notre activité CIF

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers

Madame Marielle Cohen,

Courrier postal : 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ; ou

Formulaire électronique accessible sur le site internet de l'AMF :

<https://www.amf-france.org>

Dans le cadre de notre activité d'intermédiaire en assurance :

La Médiation de l'Assurance :

Courrier postal : TSA 50110 -75441 Paris Cedex 09 ; ou

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Dans le cadre de notre activité immobilière

Le médiateur de la consommation – ANM Conso

Courrier postal : 62 rue Tiquetonne – 75002 PARIS ; ou

Site internet : www.anm-conso.com/anacofi-immo

Si vous souhaitez adresser une copie de votre réclamation à l'ACPR, porter à sa connaissance une difficulté rencontrée avec un professionnel ou poser une question :

La Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à l'ACPR

Courrier postal, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 ; ou

Email : info-clientèle@acpr.banque

En cas d'échec de la médiation, le différend pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Protection des données à caractère personnel

La présente clause a pour objet de vous informer de la manière dont nous utilisons vos données personnelles, les raisons pour lesquels nous traitons vos données personnelles et enfin vos différents droits dans le cadre de ce traitement.

Notre cabinet traite, en qualité de responsable de traitement, des données personnelles dans le cadre de nos activités, au sens des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit règlement européen sur la protection des données personnelles (« **RGPD** »).

Les données personnelles traitées

Dans le cadre de nos relations, vous êtes amené à nous transmettre des données personnelles. En conséquence, notre cabinet est amené à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant ainsi que des données personnelles concernant des tiers (votre conjoint, votre enfant, etc.). A ce titre, vous vous engagez à obtenir leur consentement préalable et à les informer des modalités du présent traitement.

Nous ne collectons et utilisons que les données personnelles strictement nécessaires à l'exercice de nos activités afin de vous proposer les produits et services répondant à vos besoins et exigences.

Nous pouvons être amenés à collecter différentes catégories de données personnelles auprès de vous, notamment :

- Informations d'identification (nom, prénom, lieu et date de naissance, photo, numéros de carte d'identité et de passeport, adresse postale et électronique, numéro de téléphone, sexe, âge, signature) ;
- informations d'ordre économique et financier (revenus, patrimoine) ;
- données fiscales (numéro fiscal, statut fiscal, pays de résidence) ;
- données de santé (numéro de sécurité sociale, antécédents médicaux) ;
- situation familiale (statut marital, régime matrimonial, nombre d'enfants) ;
- informations relatives à la formation et à l'emploi (niveau d'étude, emploi, rémunération) ;
- informations bancaires, financières et données transactionnelles (profil d'investisseur, valeur de vos actifs) ;
- données relatives à vos habitudes et préférences (utilisation de produits et services bancaires, financiers et transactionnels) ;

- données relatives aux interactions avec nous (entretiens, conversations téléphoniques, emails).

Sauf si la législation nous l'impose, nous ne traitons jamais les données relatives à vos origines raciales ou ethniques, vos opinions politiques, votre religion, vos convictions philosophiques ou l'appartenance syndicale, les données génétiques, votre vie/ orientation sexuelle.

Le traitement et l'utilisation de vos données personnelles

Vos données personnelles sont collectées et utilisées afin de :

- nous conformer à nos obligations légales et réglementaires, notamment : la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, au respect des dispositions légales et réglementaires, aux demandes des autorités publiques ou judiciaires dûment autorisées ;
- Vous assister dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution des produits et services ou l'exécution de mesures précontractuelles ;
- Vous proposer des produits ou services répondant à vos besoins ;
- Défendre nos intérêts en justice, notamment la preuve du respect de nos obligations légales, de la réalisation d'une opération, etc. ;
- Traiter des réclamations clients ;
- Améliorer nos produits et services.

La divulgation de vos données personnelles à certaines entités

Afin d'accomplir au mieux nos missions, nous sommes susceptibles de divulguer vos données personnelles uniquement aux entités suivantes :

- Prestataires de services et sous-traitant réalisant des prestations pour notre compte (éditeurs de logiciels Saas, hébergeur, archiveur, etc.) ;
- Mandataires indépendants, intermédiaires ;
- Partenaires commerciaux (assureurs, gestionnaires, courtiers, sociétés de gestion, établissements bancaires, organismes professionnels habilités, etc.) ;
- Autorités de contrôle, judiciaire, organismes publics sur demande et dans les limites autorisées par la réglementation ;
- Certaines professions réglementées, notamment : avocats, notaires, commissaires aux comptes.

Ces entités agissant suivants nos strictes instructions.

Le transfert des données personnelles

Vos données sont hébergées en France et ne font pas l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

Les durées de conservation de vos données personnelles

Les données collectées vous concernant ainsi que vos proches seront conservées pour la plus longue des durées nécessaires au respect des dispositions légales et réglementaires applicables ou toute autre durée, compte tenu de nos contraintes opérationnelles comme la tenue de comptes, les réponses aux demandes en justice ou des autorités de contrôle.

Concernant nos clients, les données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant cinq (5) ans après la fin de la relation contractuelle.

Concernant nos prospects, les données sont conservées trois (3) ans à compter de leur collecte ou de notre dernier contact avec le prospect.

Vos droits et l'exercice de ces droits

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez sur vos données personnelles de différents droits :

- Droit d'accès - vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles ainsi qu'une copie de ces données personnelles ;
- Droit de rectification - si vous estimez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez exiger que ces données personnelles soient modifiées en conséquence ;
- Droit à l'effacement - vous pouvez exiger l'effacement de vos données personnelles dans la limite de ce qui est permis par la réglementation et sous réserve que le cabinet ne soit pas obligé de les conserver pour se conformer à une obligation légale ou réglementaire ;
- Droit à la limitation du traitement - vous pouvez demander à ce que le traitement de vos données personnelles soit limité ;
- Droit d'opposition - vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles. Vous disposez du droit absolu de vous opposer au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale ;
- Droit à la portabilité de vos données - vous avez le droit de récupérer les données personnelles que vous nous avez fournies ou lorsque cela est techniquement possible, vous avez le droit de les transférer à un tiers ;
- Droit de retirer votre consentement – vous avez le droit de retirer votre consentement, à tout moment, au traitement de vos données personnelles ;
- Droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement ou la communication de vos données personnelles, applicables après votre décès.

Vous pouvez exercer les droits mentionnés ci-dessus par :

E-mail : courtage@cirpa-assurances.fr

Courrier postal : *CIRPA 7 Rue Louis Armstrong 63200 RIOM*

Veillez joindre à votre demande la copie d'un justificatif d'identité. Ce dernier sera détruit après le traitement de votre demande.

A toutes fins utiles, il vous est rappelé qu'un consommateur peut s'opposer à recevoir de la prospection commerciale par voie téléphonique en vous inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique :

Site internet : www.bloctel.gouv.fr ; ou

Courrier postal : Société OPPOSETEL, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret – 10000 Troyes.

Cette inscription interdit à un professionnel de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes.

En cas de difficulté dans la gestion de vos données personnelles, vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« **CNIL** ») par :

Courrier postal : 3 Place de de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 ;

Site internet : <http://www.cnil.fr/fr/cnil-direct>

Déclarations et signatures

Je soussigné(e)

- accepte expressément le traitement de mes données sensibles
- atteste avoir reçu le présent document « Fiche d'informations légales » lors de notre entrée en relation.

Fait à _____ le _____
Rédigé en deux (2) exemplaires dont un a été remis au client

Signature du client :

Signature du conseiller
N°SIREN :500 292 677
N°ORIAS : 10 057 424